

Le Prince de Ligne

Un sensationnel mariage dans la famille de Ligne est une occasion pour rappeler le souvenir du Prince de ce nom qui, par son mérite personnel et ses talents littéraires, ajouta un nouveau lustre à celui de sa maison. Il avait reçu un nom illustre, il en fit un nom célèbre. Le Prince de Ligne, écrivain, demeura, dans la pléiade des petits-maitres du XVIII^e siècle, Dorat, Gentil-Bernard, le chevalier de Boufflers, à qui il ressemble, tous deux appartenant à cette race de brillants officiers dont les épaules étaient parsemées de rubans, qui savaient mourir avec héroïsme et écrire avec esprit et grâce charmante.

A pour le prince de Ligne, M^{me} de Staël l'a reconnu, en faisant de lui cet éloge caractéristique : « Le seul étranger qui, dans le genre français, soit devenu modèle au lieu d'être imitateur ». Il est donc une des gloires pures et les plus durables de la Belgique, qui peut-être ne le rendent pas assez au lignon trop. Pour le mieux faire connaître, il y a quelques années déjà, nous avons nous-même, à Bruxelles, dans une conférence, évoqué cette brillante et attachante figure.

Il faudrait les pincesaux enchantés de Watteau ou les rigoureux pastels de Latour pour peindre à la fois l'homme de guerre qui combattit dans la Guerre de Sept ans, conquit tous ses grades, adorait la bravoure, devint feld-marschal autrichien; puis l'homme de cour, dans un de ces beaux habits pour de soie, brodés en diamant, comme celui qu'il commanda pour le mariage de son fils chez Normand, tailleur à Paris, et qui coûtait 1,126 livres; l'homme de cour, choyé par Catherine II, par Marie-Antoinette dont il enchantait les Trianon par sa verve étincelante; enfin l'homme de lettres, aux dons inépuisables qui, de toutes sortes de matières : philosophie, romans, contes, mémoires, pensées, correspondances, dialogues, comédies, poésies, portraits, accumula de quoi remplir 34 volumes, publiés par ses soins à Verviers de 1795 à 1809, sous ce titre général : *Mélanges militaires, littéraires et sentimentaux*.

Auparavant il avait déjà livré séparément quelques-unes de ses œuvres légères, avec la coquette de les imprimer lui-même. Il avait installé en son château de Belœil, une imprimerie à son usage où furent tirés plusieurs de ses ouvrages.

Nous avons là, devant nous, son « Coup d'œil sur Belœil », ce charmant livre dédié à l'abbé Delille, qui indique curieusement cet amour des jardins et ce retour à la nature qui caractérisa l'époque. En dessous du titre, la mention : « De l'imprimerie du P. Charles De... » et la date : « M.D.C.C.LXXXI ». C'est d'une typographie charmante, avec des en-têtes et des culs de lampe Louis XVI, un texte net et ample, un papier vert pâle, et un encadrement à chaque page. Aucune trace du temps, aucune piqure, sur cette édition d'un livre sobre et parfait.

Ce goût des jardins et de la nature, il le devait à Rousseau pour lequel il professa un culte touchant. Le récit de la visite qu'il lui fit est une de ses plus belles pages. Plus tard, quand Rousseau fut inquisiteur, il lui offrit asile, dans une lettre qui est historique, lui offrant en même temps la clé de ses jardins et de ses livres. Non seulement Rousseau, mais tous les hauts esprits du temps et les beaux esprits aussi le goûteront. On se le disputait dans les salons à la mode, chez M^{me} Geoffrin, M^{me} Du Deffand.

C'est là qu'observa, et s'approvisionna pour son œuvre, le moraliste mondain que nous trouvons dans les *Maximes*. Il offre un curieux mélange : spirituel, galant, léger, optimiste certes et le contraire de Vauvenargues qu'il trouve « morose et peussé au noir »; pourtant, dans tout ce monde brillant de la ville et de la cour, où il a l'obligation de plaire, une secrète mélancolie couve en lui. Il avoue : « Ce qui coûte le plus pour plaire c'est de cacher que l'on s'amuse ». Ainsi il révèle beaucoup de raison dans beaucoup de frivolité, c'est-à-dire que l'influence de son pays d'origine perça, ce solide bon sens brabançon qui se griffe, chez lui, sur une verve toute gauloise. Ses *Lettres* en font foi, ces merveilleuses lettres, le plus original et le plus durable de son œuvre, par exemple les « lettres à Eulalie sur le Théâtre de société », d'autres en-

core, qui iront à la postérité, à qui cependant elles n'étaient pas adressées.

Outre son grand talent, primesautier et personnel, reconnu, après M^{me} de Staël, par Sainte-Beuve, qui écrivit : « Il a le style gai et qui laisse passer des rayons », outre cela, le prince de Ligne a la gloire d'avoir été le point de départ et l'initiateur, pour ainsi dire, d'un mouvement de littérature française en Belgique. Durant ses fréquents retours et séjours au pays, il essaya de faire prospérer autour de lui une colonie de poètes. Voltaire l'en félicita : « Je vous prédis, lui écrivait-il, que vous introduirez le bon goût et les grâces chez une nation qui peut-être a cru jusqu'à présent que ses bonnes qualités devaient lui tenir lieu d'agrément ».

Le prince de Ligne y tâcha. Il fonda à Bruxelles une société de Gens de Lettres, et aussi un journal hebdomadaire : *Le Littérateur-Belgique*, qui parut à la date du 10 avril 1755, ouvrage périodique, Bruxelles, Boucherie, imprimeur-libraire; se vend à Paris, chez Lambert, rue Duchêne, etc.

C'est très curieux et peu connu, le rôle important qu'il a joué à cet égard. Il y eut, à ce moment, tout un groupe de jeunes écrivains suscités par lui. Il les accueillait, les encourageait, les faisait assiéger à sa table, les recevait à son château de Belœil : c'étaient un nommé Lefebvre qui publia un volume : *Poésies*; un autre qui s'appelait Henkart, auteur d'un livre : *Louirs*. Ils disaient au prince :

Tu brilles
Comme un rosier parmi les romarins.

Mais ce mouvement littéraire naissant, ce beau zèle de créer une littérature nationale, était circonscrit à ceux mêmes qui en nourrissaient l'ambition, sans retentissement dans la nation. Le prince de Ligne lui-même disait : « Point grand prophète dans mon pays ». Mais, sans le savoir, il travaillait pour l'avenir, puisque, cent ans après, devait surgir une littérature de langue française en Belgique, variée et nombreuse, déjà florissante, et dont il fut vraiment le point de départ.

C'est une raison de plus pour qu'on se décide à lui élever une statue puisqu'il est un des rares écrivains belges célèbres universellement. Sur le socle, parmi ses titres multiples, de prince de Ligne et du Saint-Empire, de grand d'Espagne, de feld-marschal, etc., on pourra ajouter celui-ci, non moins glorieux : « Précurseur des lettres françaises en Belgique ».

— GILBERT ROUSSEAU.

Abonnements d'essai à 1 fr. 50

Les personnes de la province qui souscriront un abonnement au *Patriote*, soit du 1^{er} novembre au 31 décembre 1897 au prix de 1 fr. 50, soit du 1^{er} novembre 1897 au 31 décembre 1898, au prix de 15 francs, recevront :

- 1^o Le *Patriote* gratuitement dès leur inscription;
- 2^o Sur leur demande, tout ce qui a paru du magnifique roman en cours.

LE ROMAN DE L'OUVRIÈRE

Cet ouvrage, une première pour la Belgique, a obtenu la plus haute récompense, soit le prix de 30,000 Francs

au concours littéraires organisé cette année à Paris et auquel ont pris part les maîtres du feuilleton.

Pour Bruxelles, les prix ci-dessus sont réduits à 4 franc et à 13 francs.

Ces abonnements n'étant pas reçus aux bureaux de poste, il suffit d'adresser une simple carte postale, ou le montant de l'abonnement, à l'administration du *PATRIOTE*, 12, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, Bruxelles.

Journal officiel

(13 octobre)

Ordre de Léopold. — Sont promus et nommés dans l'ordre :
Grand-officier : M. le comte d'Outremont, commissaire général du gouvernement, à Bruxelles.
Commandeurs : MM. Bordiau, membre du comité exécutif de la Société Bruxelles-Exposition, à Bruxelles; Pécher, commissaire pour les sections étrangères, à Bruxelles; De Mot, président du comité exécutif de la Société Bruxelles-Exposition, à Bruxelles.

Officiers : Degraux, commissaire de la 9^e section, à Malines; le prince de Ligne, id. de la 11^e section, à Bruxelles; Janssen, id. de la 14^e section; Leurs, id. de la 8^e section; Lubbers, secrétaire de la 12^e section, à Bruxelles; Oulmont, commissaire général de la section du Paraguay, à Anvers; Dupret directeur du comité exécutif de la Société Bruxelles-Exposition à Bruxelles; le major-Thys, id.

Chevaliers : MM. d'Arrige, secrétaire de la 10^e section à Bruxelles; le baron de Beckman, commissaire de la 1^{re} section, id.; de Lalleux de la Roque, commissaire de la 12^e section, à Verviers; de Middelsteer, commissaire adjoint à la 12^e section, à Bruxelles; M^{me} la comtesse d'Outremont, commissaire de la 13^e section, à Bruxelles; M^{me} le comte de Monceau de Bergendal, directeur au commissariat général, à Bruxelles; Lahaie, secrétaire à la 11^e section, à Jette-Saint-Pierre; Mankels, architecte du commissariat général, à Bruxelles; Nieuwenhuys, commissaire à la 8^e section, id.; Orban de Xirry, secrétaire du commissariat pour le jury et les récompenses, id.; Parmentier, commissaire à la 12^e section, id.; le baron H. Snoy, directeur général de la section belge, id.; van Overloop, commissaire de la 8^e section, à Bruxelles; Van Wambeke, commissaire à la 13^e section, à Mouriheek; Vollen, directeur au commissariat général, à Louvain; Gihoul, commissaire général de la section de Libéria, à Bruxelles; Goldzhaber, id. de la section persane, à Bruxelles; Stigamber, commissaire de la section ottomane, à Bruxelles; Lemonnier, membre du comité exécutif de la Société Bruxelles-Exposition.

Armées. — Sont nommés dans le personnel de l'École militaire : Inspecteur des études, le lieutenant Gregoire, chargé provisoirement des dites fonctions; répétiteur d'artillerie, le lieutenant Van den Berghe, id.; répétiteur d'art, d'histoire, de géographie et de législation militaires, le lieutenant adjoint d'état-major Demembre, id.

— La démission du grade qu'il occupe dans l'armée, offerte par le sous-lieutenant de réserve Meuris, est acceptée.

Ministère de la guerre. — M^{me} Pourchoy et Dameuld ont été nommés sous-directeurs.

Écoles normales de l'État. — M. Dork, professeur de pédagogie à l'école normale de l'État, à Huy, est nommé directeur de l'école normale de l'État à Couvin, en remplacement de M. Lejeune, démissionnaire.

— M. Fonder est nommé maître de musique à l'école normale de l'État à Couvin, en remplacement de M. Fonder, démissionnaire.

— M^{me} Delmotte professeur de musique à Tournai, est nommée maîtresse de musique à l'école normale de l'État, à Tournai, en remplacement de M^{me} Bourlès-Froyard, admise à faire valoir ses droits à la pension.

— M^{me} Viel, maîtresse d'études à l'école normale de l'État, à Tournai, est nommée, en la même qualité, à l'école normale de l'État à Liège, en remplacement de M^{me} D'Hoega, admise à faire valoir ses droits à la pension.

— M^{me} Wery, maîtresse d'études à la section normale moyenne de l'État, à Liège, est nommée, en la même qualité, à l'école normale de l'État, à Tournai, en remplacement de M^{me} Viel, qui a reçu une autre destination.

— M^{me} Koenig est nommée maîtresse d'études à l'école normale de l'État, à Arlon, en remplacement de M^{me} De Bary, démissionnaire.

— M^{me} Mariens, régente à l'école normale agréée pour institutrices à Grand, est nommée institutrice à l'école d'application annexée à l'école normale de l'État, à Bruges, en remplacement de M^{me} De Blanc, démissionnaire.

— La démission offerte par M^{me} Vaude Ghiniste-Leclercq, régente en disponibilité à l'école normale, est acceptée. Elle est autorisée à faire valoir ses droits à la pension et à conserver le titre honorifique de ses fonctions.

Avis relatif à l'enseignement. — Spy (Nour). — Sous-instituteur. Traitement 1,100 fr. Demander à l'administration communale avant le 25 octobre.

Bois-d'Haine (Hainaut). — Instituteur provisoire à l'école du Centre, pour remplacer le titulaire, en disponibilité pour maladie. Traitement 1,100 francs. Demander à l'administration communale avant le 23 octobre.

Dour (Hainaut). — Institutrice gardienne. Traitement 700 francs. Demander à l'administration communale avant le 1^{er} novembre.

Bois-d'Haine (Hainaut). — Instituteur provisoire à l'école du Centre, pour remplacer le titulaire, en disponibilité pour maladie. Traitement 1,100 francs. Demander à l'administration communale avant le 23 octobre.

Dour (Hainaut). — Institutrice gardienne. Traitement 700 francs. Demander à l'administration communale avant le 1^{er} novembre.

Avis relatif à l'enseignement. — Spy (Nour). — Sous-instituteur. Traitement 1,100 fr. Demander à l'administration communale avant le 25 octobre.

Bois-d'Haine (Hainaut). — Instituteur provisoire à l'école du Centre, pour remplacer le titulaire, en disponibilité pour maladie. Traitement 1,100 francs. Demander à l'administration communale avant le 23 octobre.

Dour (Hainaut). — Institutrice gardienne. Traitement 700 francs. Demander à l'administration communale avant le 1^{er} novembre.

Bois-d'Haine (Hainaut). — Instituteur provisoire à l'école du Centre, pour remplacer le titulaire, en disponibilité pour maladie. Traitement 1,100 francs. Demander à l'administration communale avant le 23 octobre.

Dour (Hainaut). — Institutrice gardienne. Traitement 700 francs. Demander à l'administration communale avant le 1^{er} novembre.

Bois-d'Haine (Hainaut). — Instituteur provisoire à l'école du Centre, pour remplacer le titulaire, en disponibilité pour maladie. Traitement 1,100 francs. Demander à l'administration communale avant le 23 octobre.

Dour (Hainaut). — Institutrice gardienne. Traitement 700 francs. Demander à l'administration communale avant le 1^{er} novembre.

Bois-d'Haine (Hainaut). — Instituteur provisoire à l'école du Centre, pour remplacer le titulaire, en disponibilité pour maladie. Traitement 1,100 francs. Demander à l'administration communale avant le 23 octobre.

Dour (Hainaut). — Institutrice gardienne. Traitement 700 francs. Demander à l'administration communale avant le 1^{er} novembre.

Bois-d'Haine (Hainaut). — Instituteur provisoire à l'école du Centre, pour remplacer le titulaire, en disponibilité pour maladie. Traitement 1,100 francs. Demander à l'administration communale avant le 23 octobre.

Dour (Hainaut). — Institutrice gardienne. Traitement 700 francs. Demander à l'administration communale avant le 1^{er} novembre.

Bois-d'Haine (Hainaut). — Instituteur provisoire à l'école du Centre, pour remplacer le titulaire, en disponibilité pour maladie. Traitement 1,100 francs. Demander à l'administration communale avant le 23 octobre.

Dour (Hainaut). — Institutrice gardienne. Traitement 700 francs. Demander à l'administration communale avant le 1^{er} novembre.

Bois-d'Haine (Hainaut). — Instituteur provisoire à l'école du Centre, pour remplacer le titulaire, en disponibilité pour maladie. Traitement 1,100 francs. Demander à l'administration communale avant le 23 octobre.

Dour (Hainaut). — Institutrice gardienne. Traitement 700 francs. Demander à l'administration communale avant le 1^{er} novembre.

Bois-d'Haine (Hainaut). — Instituteur provisoire à l'école du Centre, pour remplacer le titulaire, en disponibilité pour maladie. Traitement 1,100 francs. Demander à l'administration communale avant le 23 octobre.

Dour (Hainaut). — Institutrice gardienne. Traitement 700 francs. Demander à l'administration communale avant le 1^{er} novembre.

pointe à la grève, dans la coopérative...
un d'eux, app...
travail, s'y rend...
L'autre a osé a...
voyant les faits q...
avait fait une m...
les patrons, et pou...
vraient qu'il avait...
Les ouvriers, q...
raient, étaient pe...
Toujours, jusqu...
qui ont été prises,

De 1500 a...
considérable que...
Schlaerbeck, Par...
mulation des cu...
Willebroeck, et...
considérable en...
pensation de ces...
vail rétrospectif...
sujet du develop...
commencement...
La population...
tants, atteint en...
1891, les recense...
elles sont de 2,42...
accrues dans la...
Dans un com...
1875, s'élevait...
dépenses à 550 fr...
dépenses s'attri...
tuellement du ch...
tament du secré...
tre, plus favoris...
de masse.

En matière se...
primitive. Le 8 a...
pécet un rappo...
existait à cette...
pendant les mois...
et 30 litres...
racion de M. Jes...
La retribut...
rapport, que rec...
ne suffit point p...
au moyen de sa...
Van Hemelrick...
de francs, q...
les principes de...
les connaissances...
cation de la jour...
Les temps son...
de la commune...
et les dépenses l...
420 000 francs...
tant les écoles...
quants trois ins...

Excellent...
ministration de...
a décidé de dist...
lement à la su...
100,000 francs...
Les ouvriers...
avec une vive...
plus justifiés q...
la même année...
caisse de secou...
bienfaisance et...
par le gouvern...
ou de la mada...

Le synd...
de Houde...
lice générale l...
jour suivant à...
Considérant...
désirés par le...
événement...
ni admise pré...
majorité des ou...
Considérant...
entilles pour so...
Considérant...
augmentation...
conciliation ind...
Considérant...
grève seront la...
parties mélang...
sortis;...
Considérant...
pour alléger les...
de s'en servir...
qui ne chômer...
Décide : 1^o d...
menace et don...
bouillottes, 2^o...
dicale, à qui il...
une augmenta...
tion générale d...

de pressurag...
l'ouvriers se...